

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66 reportant sur tranche 1964 les crédits de paiement du plan d'Equipement Economique et Social, disponibles au 31 décembre 1963.

n° 66

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1964

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro
31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Les crédits de paiement du Plan d'Equipement et de Développement économique et social, tranche 1963 de la Loi-Programme 1961-1965, non consommés au 31 décembre 1963, sont arrêtés comme suit par chapitres budgétaires et reportés sur la tranche 1964 :